

Ces « Européens » qui frappent deux fois

DOUBLE MENACE EN CE mois de janvier contre les laborieuses négociations bilatérales avec Bruxelles.

Les transporteurs routiers de l'ASTAG, épaulés par le gourou anti-européen Blocher et suivis par une partie du patronat, lancent un référendum contre une taxe poids lourd massive. Simultanément, les écologistes de l'ATE annoncent le lancement d'un référendum si le Conseil fédéral use de la marge de manœuvre que lui a donnée le Parlement, en fixant une taxe trop légère, inférieure à 400 francs pour une traversée de la Suisse.

Christoph Blocher est fidèle à lui-même. Il tire contre tout ce qui rapprocherait la Suisse de l'Europe. Les référendaires, de droite comme de gauche, sont en revanche dans la plus parfaite incohérence. Ils se déclarent favorables à l'Europe, mais refusent ce qui permettrait à la Suisse de faire un premier pas en direction de Bruxelles.

Charles Friderici, président de l'ASTAG et conseiller national libéral – parti qui s'affiche clairement européen – sait parfaitement que, sans la taxe poids lourd, le Conseil fédéral ne peut rien conclure. Ou alors en modifiant l'article 36^{sexties} de la Constitution, introduit par l'acceptation de l'Initiative des Alpes. Car l'obligation faite par l'initiative ne peut être remplie qu'en introduisant une lourde taxe dissuasive sur le trafic routier. En cas de succès, le référendum de l'ASTAG contraindrait

le Conseil fédéral à interrompre les négociations avec Bruxelles au minimum jusqu'en l'an 2000 et même au-delà.

Les contradictions des écologistes de l'ATE sont plus évidentes encore. Ils fixent un montant de redevance déjà refusé par les ministres européens des transports. Comment imaginer qu'un petit lobby helvétique, si sympathique soit-il, puisse faire plier les représentants de quinze États? Parce qu'ils ont la fibre européenne, les dirigeants de l'ATE proposent, bons princes, de conclure les négociations bilatérales en mettant simplement de côté le

dossier des transports routiers. **N a i v e t é coupable!** Dans ses rapports avec la Suisse, l'Europe s'intéresse prioritairement,

Naïveté coupable!

La Suisse ne saurait

forger le reste du

continent à son image

voire exclusivement, au passage des Alpes. On ne doit pas ignorer cette constante géographique et historique. Soyons en certains : les quinze ne concéderont rien à la Suisse avant d'avoir obtenu un accord dans le secteur des transports.

La Suisse doit se rendre, modestement, à l'évidence. Elle ne saurait forger le reste du continent à son image. Tout rapprochement avec Bruxelles impose des abandons. L'ignorer ou feindre de l'ignorer n'est que dillettantisme politique ou tromperie. Blocher tente d'abuser les citoyens par sa propagande grossièrement truquée. Les fossoyeurs des négociations bilatérales qui se prétendent pro-européens ne font pas mieux. AT

Vacance gouvernementale

À l'annonce de la démission de J.P. Delamuraz, les photos ont fleuri dans toute la presse : portraits en pied ou en buste, instantanés rythmant le parcours du syndic-conseiller fédéral-président de la Confédération; mais aussi, très vite et comme en surimpression, des photos de papables, supposés ou annoncés.

LES RÉACTIONS À L'ANNONCE du départ de Jean-Pascal Delamuraz ont clairement traduit le capital de sympathie dont bénéficie le magistrat vaudois au sein de la population. L'homme est intelligent, habile manœuvrier, tenace dans la gestion des dossiers dès lors que l'habite la conviction de leur bien-fondé. Sa pugnacité à défendre jusqu'au bout la version gouvernementale de la Loi sur le travail en témoigne. Et il parle un langage direct, coloré, teinté d'humour et de distanciation, des qualités trop rares hélas sous la coupole fédérale.

L'État n'est pas une entreprise

JPD est-il pour autant irremplaçable? On pourrait le croire à lire et à entendre ces commentateurs lancés sur la piste de l'oiseau rare. Disons-le tout net, cette quête sur la base d'un portrait-robot du manager de haut vol à laquelle se livrent certains nous déplaît au plus haut point. Le salut devrait venir de l'économie privée, aujourd'hui étalon de la réussite. C'est ou-

blier que parmi ses dirigeants, nombreux sont ceux qui, tout comme dans la classe politique, manifestent journalièrement leur incompétence – défaut de prévision, absence de sensibilité à leur environnement social, vision à court terme. Quant aux qualités propres d'un chef d'entreprise, elles ne présagent en rien d'une capacité particulière à conduire l'État. L'action politique est autrement plus complexe que la direction d'une entreprise, aussi multinationale soit-elle. Le citoyen, plus critique que l'actionnaire, ne se contente pas d'une plus-value rapide car il est tout à la fois client, collaborateur non licencié et patron.

Inutile donc de rêver à un chef charismatique, familier des mécanismes de l'économie, pour prendre la tête du département vacant. L'élu(e) doit être d'abord un équipier, puisque la Suisse connaît un gouvernement collégial. Et avant de se soucier des besoins d'une économie qui tend à imposer ses règles à la société, il veillera à fixer les règles politiques qui permettent un arbitrage équilibrable entre tous les intérêts. *jd*

Le premier geste politique de J.-P. Delamuraz

C'ÉTAIT DANS LE foyer d'étudiants aménagé dans un ancien restaurant, le Guillaume Tell, sous réserve de mémoire fidèle. Il était situé au haut de la Barre, en ce temps où l'Université était entièrement logée à la Cité et à Rumine. Un groupe d'étudiants tenait conférence de presse pour présenter un manifeste. J'y assistais pour le journal *Le Peuple*.

Le manifeste était dans l'esprit du temps. S'il m'en souvient bien, il revendiquait pour l'étudiant un statut reconnu donnant droit notamment aux bourses d'étude. Peut-être même clairement à gauche et l'on pouvait voir dans l'animateur un futur socialiste. Il s'appelait Delamuraz, son manifeste n'était pas titré en forme de revendication mais portait, plus énigmatique, le nom de « Manifeste du Grenet ».

Le Grenet est une modeste rivière qui se jette dans la Broye. Elle a la particularité d'être alimentée par deux affluents qui prennent leur source de

chaque côté de la Tour de Gourze et portent des noms d'une fantasmagorie à la Böcklin : la Mortigue et la Neirigue. Aucune rivière ne s'approche si près du bassin lémanique, moins de 3 km, sans s'y jeter. Mais un captage permet de détourner une partie du Grenet dans le lac de Bret au profit de la Ville de Lausanne, qui l'exploite comme réserve pour son réseau d'eau.

Les interprétations rétroactives d'un destin sont faciles. Mais déjà le besoin, par tempérament extraverti, de s'affirmer; déjà le choix d'un réformisme concret; déjà le goût d'un ancrage géographique dans ce centrisme vaudois du partage des eaux européennes et déjà la symbolique de l'eau.

Définissant les objectifs de la Suisse dans une interview d'adieu, Delamuraz conseiller fédéral plaçait, en numéro un, la formation. Par cette conviction, il assurait la continuité avec son premier geste politique, il y a quarante ans, quand il n'était pas encore radical.

ag

Expo 2001 : se fera, se fera pas

Pipilotti Rist ne veut pas rassurer mais provoquer. Tant pis pour les milieux économiques.

DAME PIPILOTTI RIST vient de faire coup double : augmenter encore sa propre notoriété et aussi, véritable exploit, susciter un large intérêt pour l'Expo renumérotée 01.

Artiste à la mode, vidéaste inspirée, professionnelle aux allures de fantaisiste, entourée d'un solide groupe de fans et amis, Pipilotti Rist entretient un rapport exceptionnellement heureux au succès. Elle aime et sait comme personne éveiller la curiosité, capter l'attention, créer l'ambiance, accrocher les médias, déplacer le débat, jouer les rôles à transformation, bref surprendre. Sympathique et rafraîchissant dans un pays où l'audace n'est pas vertu et où la crainte, omniprésente, de créer un précédent systématiquement sur l'envie, très peu répandue, d'expérimenter.

Embarquement pour Cythère

Elle, elle pousse le besoin d'essayer jusqu'à la provoc. Et tant pis pour une ville d'Yverdon qui aurait peur pour ses Bains : les eaux thermales resteront pures, même sur le site des amours sulfureuses, du pipi-caca et des sueurs fortes.

Car la véritable – et bonne – surprise n'est pas dans la reformulation des « champs » attribués aux cinq arteplices, désormais connotés psycho, avec la sexualité à Yverdon-les-Bains, les besoins à Neuchâtel, l'éphémère à Morat, l'éthique à Bienne et l'ordre au Jura. La nouveauté de l'Expo 01, c'est la volonté de comprendre ce vaste projet comme un processus, qui pourrait à la limite suffire comme tel et en tout cas être vécu pour lui-même par les centaines de participants qui développeront leurs propositions malgré de maigres chances de réalisation. Pour eux, « l'Expo 01 sera un voyage [...] émotionnel, spirituel, intellectuel, qui n'a pas peur du grand large ». P. Rist a beau affirmer que pour elle le message n'est pas le massage, elle s'arrange pour que le voyage devienne le langage. Et pour que l'atelier du Mittelland se peuple d'innocents aux têtes pleines de rêves et d'idées neuves, capables de « frapper avec le sourire » et d'improviser en toute ingénuité. Capables aussi,

notez-le bien, de se plier, dès le début, à une cohérence artistique et à une éthique commune, inspirées évidemment par celle qui se fait appeler LE directeur artistique.

Reste bien sûr à savoir comment tout ça va fonctionner dans la pratique, hors de tout onirisme. Les participants trouveront-ils plaisir à investir dans un but qui reste très aléatoire? Se contenteront-ils d'élaborer un projet dont ils devront ouvertement débattre, perdre la maîtrise en cours de discussion et céder tous les droits en cas de réalisation? Et les entreprises, appelées à contribuer massivement à la première exposition nationale quasiment priva-

tisée, accepteront-elles de jouer un jeu dont elles n'ont pas fixé les règles et qui leur vaudra de payer sans commander?

Les premières réactions venues de l'économie à la suite des dernières déclarations de Pipilotti Rist ne sont guère prometteuses. Mais elle n'en a cure. Elle fait ce pour quoi on l'a engagée: susciter, en Suisse alémanique surtout, une discussion autour de l'Expo qui devrait ouvrir le 3 mai 2001. Ses mandataires n'ont pas imaginé qu'au fond, sans le dire mais en le pensant assez fort pour qu'on le sente, elle pourrait se contenter de mettre en route un *work in progress*. yj

NOTES DE LECTURE

Poésie: une «niche» romande?

L'ÉDITION LITTÉRAIRE EN Suisse romande peut se vanter, semble-t-il, d'une oasis au climat privilégié : les maisons de poésie y foisonnent. Passons sur les maisons à compte d'auteur, comme Editorel, qui produisent sans discernement des poètes d'un jour. On ne peut qu'être surpris du nombre de petites maisons de qualité (Empreintes, PAP, La Dogana, Vernay, Le Feu de nuit, etc.) qui s'ajoutent aux collections poétiques des grands éditeurs de la région. Tout se passe comme si, dans ce marché protégé qu'offre notre région, où la diffusion vers la France est une gageure, la poésie constituait une « niche » éditoriale vivace. Ce genre littéraire et son destin commercial sont en effet originaux : faibles tirages, soin porté à l'objet-livre, public restreint mais fort bon lecteur. La Suisse romande s'appuie, dans ce domaine, sur une haute tradition d'édition poétique, réputée pour son soin graphique: de Mermod à la collection poétique de Payot, d'Aujourd'hui (1929-1931) à la bicentenaire *Revue de Belles-Lettres*, nombreux sont les poètes qui ont trouvé un support graphique à la mesure de leur œuvre.

Dans ce contexte, les éditions Empreintes, à Lausanne, font figure exemplaire : depuis leur fondation en 1984, elles ont édité 71 titres avec un soin artisanal et la complicité des meilleurs

imprimeurs : recueils de poètes romands confirmés (Chappuis, Chappaz, Perrier, Voisard, etc.), d'auteurs prometteurs (Deblüe, Dupuis, Tappy, Voëlin), ou premières œuvres d'intérêt (Beetschen, Genoux). Depuis deux ans, Empreintes s'est également dotée d'une collection « Poche poésie », subsidiée par Pro Helvetia, accueillant des rééditions, des œuvres complètes, et même la traduction des principaux recueils du grand lyrique tessinois, Alberto Nessi, *La Couleur de la mauve* (1996).

L'une des découvertes de 1996 aura été le recueil voyageur d'Olivier Beetschen, *Le Sceau des pierres*, suite vagabonde entre Cendrars et Lovay, dotée d'un souffle non conventionnel et savamment dissonant. En 1997, une jeune femme, Claire Genoux, publie *Soleil ovale*. Ce premier recueil, quelque peu disparate, passe de méditations sur le travail des mots à une troublante évocation d'un « Monsieur le Chat », obscur objet de désir. Un ton plus funèbre clôt le volume, pour de discrets hommages à des poètes romands disparus, comme Corinna Bille ou Gustave Roud, dont Claire Genoux reprend en quelque sorte le fil de parole.

Jérôme Meizoz

Chez Empreintes : Olivier Beetschen, *Le Sceau des pierres*, 1996; Claire Genoux, *Soleil ovale*, 1997; *Anthologie des auteurs de la maison*, 1994.

Constitutions cantonales, initiatives « autoroutières » et quelques rebibes

La Feuille fédérale est une mine d'informations.

Du premier wagonnet 1998 nous avons extrait quelques pépites, qui peuvent même parfois se révéler amusantes.

DANS LA PREMIÈRE livraison de la *Feuille fédérale* de cette année nous apprenons entre autres que :

- Le Conseil fédéral propose aux Chambres d'accorder la garantie aux révisions de leur constitution aux cantons de Lucerne, d'Unterwald-le-Haut et de Vaud. Toute révision des constitutions cantonales doit en effet obtenir cette garantie fédérale.

Auparavant, à Lucerne, « les autorités et les agents de la fonction publique [étaient] élus pour quatre ans » et « nul ne [pouvait], sans avoir fait l'objet d'un jugement ou d'une décision disciplinaire [...], être démis de ses fonctions ». Le législateur est désormais libre, de conserver – ou non – un statut de fonctionnaire.

Plus d'obligation d'accepter une charge

La Constitution d'Unterwald-le-Haut ne comprendra plus l'obligation d'accepter, pour toute personne éligible, « la charge dont elle est investie par le peuple, par le Grand Conseil, par le Conseil d'État ou par le Conseil municipal ». Les personnes qui étaient âgées d'au moins soixante ans, les ecclésiastiques et les femmes n'étaient cependant pas soumis à cette obligation. Est de même abrogée la limite d'âge fixée à septante ans, au-delà de laquelle on n'était plus éligible et l'on devait quitter sa charge.

Parmi les modifications constitutionnelles du canton de Vaud, relevons l'abrogation de la limitation à deux membres du même district au Conseil d'État. Les Conseillers d'État « qui sont choisis hors du district de Lausanne [auront donc l'autorisation de] transporter leur domicile politique dans ce district ».

- Une initiative populaire fédérale a été lancée le 9 décembre 1997, qui demande « six voies pour l'autoroute A1 entre Genève et Lausanne ». Parmi les vingt auteurs de l'initiative, seul Monsieur Rolf Lehmann, de Tolochenaz, a son domicile desservi par l'autoroute. Monsieur Franco Maspoli, par exemple, habite à Lugano. De la même équipe, cette initiative pour une autoroute à six voies entre Zurich et Berne, et celle pour une deuxième galerie au

tunnel autoroutier du Saint-Gothard, qui constituerait ainsi une exception à la restriction du transit par route prévue par l'Initiative des Alpes.

Décidément productifs, nos « autoroutiers » ont lancé une initiative « pour la suppression du droit de recours des associations au plan fédéral », « à moins que celles-ci ne soient personnellement atteintes par la décision attaquée ». L'initiative pourrait empêcher... au hasard... les associations écologistes de s'opposer à des projets de béton ou de goudron.

- Impossible de résister, enfin, au plaisir de vous annoncer que « la commune municipale de Herdern, les communes locales de Herdern et Lanzenneunforn se réunissent et forment la commune politique de Herdern ». *cp*

Feuille fédérale, N° 1, 13 janvier 1998

Médias

DES MEMBRES DE l'association « Aide Mutuelle » lanceront au début de février un hebdomadaire nommé *Aujourd'hui*, pour défendre l'idée « qu'une société solidaire et fraternelle n'est pas une utopie ». Un numéro 0 vient d'être publié. Il existera une édition sur papier et une version électronique. Aide Mutuelle, case postale 664, 1211 Genève 4.

Le groupe Die Südostschweiz, de Coire, progressera encore en mars grâce à une collaboration avec trois quotidiens du Rheintal et du Liechtenstein. L'éditeur grison a trouvé des formules qui écartent l'intervention de la Commission fédérale de la concurrence et lui permettent d'arriver au cinquième tirage national: treize quotidiens des cantons des Grisons, de Glaris, de Schwytz, de St-Gall et du Liechtenstein représenteront un tirage total de 146 000 exemplaires.

Deux syndicats nationaux, le SIB et la FTMH, ainsi que le Parti socialiste du canton du Tessin, cherchent l'animateur du nouvel hebdomadaire de langue italienne qu'ils projettent. *cfp*

Voir plus loin que le bout du parking

Une forme prometteuse de compromis: élaborer en concertation un projet qui assure un gain pour tous les partenaires.

AUTOMOBILISTES, COMMERÇANTS et milieux économiques d'une part; piétons, habitants et organisations écologistes d'autre part. C'est le face-à-face classique qui voit s'affronter deux camps irréductibles au sujet de la circulation en ville et de la construction de parkings. De récentes votations à Berne et à Zurich indiquent pourtant que des projets intelligents peuvent susciter l'adhésion des uns et des autres (DP 1324 « Vers la paix des braves? »).

Concertation

À Genève aussi, autorités et intérêts organisés apprennent à négocier des solutions équilibrées. La construction d'un parking induit un volume supplémentaire de circulation, aggrave les nuisances dans le quartier concerné et diminue en définitive la fluidité du trafic. Ce phénomène, vérifié à moult reprises, n'est pas inéluctable pour au-

tant que le projet de garage collectif s'inscrive dans un plan d'ensemble. Illustration.

L'autorisation initiale pour un parking de 520 places sous la Place Neuve, face au Grand Théâtre, a suscité une levée de boucliers. La Ville et le canton de Genève reprennent alors la procédure en y associant partisans et adversaires du projet. Le résultat est exemplaire et donne satisfaction aux deux camps. Le parking facilitera certes l'accès au centre ville, mais le stationnement en surface sera réduit de même que le trafic de transit dans une mesure considérable. Parallèlement l'espace situé entre l'Université et le Rhône bénéficiera d'un réaménagement urbain de qualité, avec notamment une extension substantielle de la zone piétonne.

Pour bien souligner l'unité du projet et le compromis dont il est issu, les autorités ont décidé des mesures d'accompagnement simultanément à la

délivrance de l'autorisation de construire le parking. Ainsi les partenaires au processus de concertation sont solidairement liés à l'ensemble du projet. C'est tout ou rien.

Dépasser les oppositions de principe

La tentation existe pourtant de poursuivre le combat au nom d'une opposition de principe à la voiture en ville. Déjà l'Alliance de gauche et les Verts ont signalé leur refus. On attend dès lors des socialistes qu'ils manifestent leur différence en sachant reconnaître les mérites d'un projet novateur et efficace, aussi bien sur le fond que sur la gestion qui a présidé à sa conception. Car en cas d'échec de ce compromis historique, la guerre des transports reprendra avec son cortège de blocages et d'atermolements qui ne contribuent qu'à péjorer la qualité de la vie en ville. *jd*

MONDE DU LIVRE

Livres au feu, étudiants au milieu

LES DÉPUTÉS BOURGEOIS du Grand Conseil vaudois ont décidé, à 81 contre 76, de soustraire 2 millions au budget d'acquisition des bibliothèques, des archives et des musées vaudois. Le vote nominal ayant été demandé, nous pouvons connaître les noms des députés qui ont soutenu l'amendement du libéral Serge Beck. On trouve 42 radicaux, 30 libéraux, 9 UDC - et un socialiste égaré! Sur un sujet aussi important, 12 députés ont réussi à s'abstenir (7 radicaux, 3 libéraux et 2 UDC).

La formation: une priorité?

Cette réduction de 40 % par rapport au budget 1997 remet en cause le travail de longue haleine de constitution de fonds de livres et de revues, elle limite très sérieusement la matière première indispensable à la formation des gymnasiens, des étudiants - alors que la formation est une priorité unanime-

ment affirmée. Cette coupe appauvrit enfin l'offre culturelle disponible, alors que tout le système informatique des bibliothèques cantonales a été conçu pour faciliter l'accès à la connaissance.

Si le vote de cet amendement libéral peut causer des dégâts irrémédiables à des collections, il en causera assurément au délicat édifice économique qu'est la chaîne du livre. En effet alors que, dans le camp bourgeois, le credo est à l'aide aux PME, cette mesure entraînera des effets en cascade assez douloureux, puisqu'elle atteindra tour à tour éditeurs, diffuseurs, libraires, relieurs et bibliothécaires. Pour se faire une idée des dommages entraînés sur l'emploi, il suffit de considérer le fait qu'un chiffre d'affaires annuel de 250 000 francs correspond, en librairie, à un poste à plein temps.

On imaginerait avec peine une mesure plus stupide, plus nuisible. Une pétition court pour inciter les députés vaudois à revenir sur leur décision. *cp*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*),
Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*kg*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Jérôme Meizoz

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet,

Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Titanic est-il un film marxiste?

Le succès de Titanic repose sur une subtile alchimie. Épopée dont on connaît le dénouement, romantisme éclairé à la lumière du réalisme social, cinéma fantastique qui interroge notre attitude face à la mort... La traversée du film ne se fait pas sans mal.

CONSACRER UN FILM à une belle histoire d'amour sur le Titanic semble l'exemple même du pari impossible. Tout le monde connaît la fin, on se doute que l'aventure de ces deux jeunes gens ne finira pas très bien. Comme il s'agit du film le plus cher de l'histoire du cinéma, on s'attend à un grand mélodrame hollywoodien aussi vide que spectaculaire. Or c'est tout le contraire. Le spectateur est envoûté pendant 3 heures 20 d'un spectacle prodigieux digne d'*Autant en emporte le vent*. Sans faire de la critique cinématographique, que peut bien nous montrer ce film pour que son impact soit si grand?

Un film sur la peur

Il nous montre avec subtilité une classe dominante, qui n'est pas constituée de bourgeois fins de race, mais par des individus sûrs d'eux, de leur pouvoir et de l'avenir. Dans la scène clé du film, le héros, qui voyage en 3^e classe, est invité à la table des maîtres du monde... Il parvient à capter leur attention. Les ingénieurs l'écoutent, les aristocrates et les héritiers le méprisent. James Cameron, le réalisateur, raconte le crépuscule des rentiers, monde s'englouti ensuite dans la guerre de 14, mais aussi l'émergence des entrepreneurs, même si leur plus beau jouet, le Titanic, fut à la (dé)mesure de leurs ambitions. Il n'y a donc pas d'archétypes dans ce film, rien que des personnages contradictoires. Le spectateur ne peut que ressentir une immense empathie pour cette galerie de portraits.

Titanic est aussi un film sur la peur et l'on se souvient que Cameron est un auteur de film fantastique et qu'il signa le deuxième *Alien*, peut-être le plus terrifiant de tous. Le capitaine du bateau sait qu'il va mourir et l'on voit cet homme qui n'est plus lui-même, qui n'écoute plus, qui ne donne plus d'ordres, qui s'est replié dans son rêve intérieur et qui ne meurt pas dans une pose héroïque, mais dans une trouille incommensurable. On voit le second qui se suicide après avoir perdu les pédales et l'ingénieur-chef immobile, paralysé, totalement désorienté.

On voit Salomon Guggenheim, anecdote réelle bien connue, mettre sa tenue de soirée et déclarer avec grandiloquence que c'est ainsi qu'un gentle-

man doit mourir. Mais, un peu plus tard, dans une scène très brève, le même Guggenheim se retrouve face à l'eau qui envahit tout, le visage déformé par la peur. Et que fait la salle? Elle rit, parce que voir cette peur trop bien représentée est insupportable. Le film montre des individus qui ont – termes désuets – fait leur devoir et d'autres qui se sont révélés un peu plus faibles.

Bien sûr, il y a l'histoire d'amour, un méchant un peu trop vil, seule faiblesse du film à nos yeux, un héros un peu trop mignon, mais il n'y peut rien et surtout un des plus magnifiques personnages de femme que nous ayons vu, l'égal d'une Scarlett O'Hara. Lectrice de Freud et amatrice d'art, ramenant de Paris des toiles de Picasso, elle reste totalement incomprise par son entourage!

La plupart des articles se sont appesantis sur le symbolisme politique. Cet aspect est peu présent. Les passagers de 1^{ère} ont eu un accès privilégié aux canots. Le film le suggère, mais sans insister. Et les scènes avec les passagers de condition modeste sont peu nombreuses. *Titanic* n'est pas un film à thèse, mais en exhaltant les passions humaines face à la catastrophe, il rejoint d'une certaine manière la tragédie grecque et sa mise à nu du lien social. js

Brève

L'ÉCRIVAIN JEAN-PIERRE MONNIER est décédé à l'âge de 76 ans, dix jours après avoir signé ses œuvres chez Bernard Campiche. Ces trois volumes regroupent aussi bien les romans de Monnier, (dont le plus connu, *L'Allègement*) que ses essais comme *L'Âge ingrat du roman* et *Écrire en Suisse romande entre le ciel et la nuit*. Ami des poètes, fin correspondant (il entretenait un dialogue continu avec Crisinel, Roud et Chappaz, notamment), Monnier a fait le bilan serin de son aventure d'écrivain, ainsi que de toute une génération littéraire, dans son récit autobiographique *Pour mémoire* (1992), repris également dans cette édition. Jérôme Meizoz

Jean-Pierre Monnier, *Œuvres I, II, III*, Bernard Campiche, 1997.

L'insécurité des avions de ligne

Lorsque vous avez en main votre billet d'avion, vous n'êtes pas sûr de partir ou de rentrer au jour et à l'heure dits. Ce n'est pas la météorologie qui crée cette incertitude, mais une pratique commerciale abusive et curieusement tolérée par ceux-là même qui devraient faire respecter le droit.

VOUS ACHETEZ UN billet d'avion. Donc vous passez avec la compagnie d'aviation un contrat, aujourd'hui fort banal. Ce contrat est conforté par des précautions supérieures aux pratiques ordinaires du droit commercial. La compagnie d'aviation ou l'agence de voyage qui est votre intermédiaire s'assure d'abord de la disponibilité de l'offre. Vous n'êtes agréé qu'après contrôle des possibilités de réservation. Si cette assurance vous est donnée, vous concluez le contrat et payez d'avance la prestation demandée. C'est pour le vendeur un avantage non négligeable. Il ne traîne pas de contentieux, il dispose d'une trésorerie, importante si le chiffre d'affaires est élevé, qui dégage une rentabilité ou réduit ses coûts financiers.

Après paiement la bonne foi du prestataire est engagée. Mais vous acceptez encore, de plein gré, de confirmer votre retour, quelques jours avant la date arrêtée. La chose n'est pas toujours facile selon la nature de vos déplacements. Vous vous y astreignez pourtant et vous en assumez les frais. La confirmation est enregistrée sans autre remarque ou objection. Vous vous présentez dans les délais à l'enregistrement et là on vous fait savoir que, vraiment, désolé, l'avion est complet. Vous partirez le lendemain, la compagnie vous paiera les frais d'hôtel, de téléphone et un modeste dédommagement. Vous avez beau invoquer vos engagements pour le lendemain : l'employé vous témoigne sa compréhension, il déplore, mais ne peut rien pour vous.

On ne ferait pas d'un incident un article si cette pratique n'était constante et n'était le fait de compagnies sérieuses et concessionnées comme Swissair.

En droit civil

La surréservation est si courante qu'elle a été réglementée par les autorités délivrant les concessions. Les États-Unis connaissent la *Denied boarding compensation*. La compagnie qui a survenu un vol doit d'abord chercher

parmi les passagers un volontaire qui renonce au départ. S'il s'en trouve un, il est récompensé par un vol ultérieur gratuit avec dédommagement variable, de quelques centaines de dollars pour un vol intercontinental, par exemple. En Europe, le dédommagement a d'abord été l'objet d'un accord privé mis au point par l'association des compagnies européennes, puis d'un règlement, au sens du droit européen du Conseil de la Communauté (Nr 295/91). Les montants sont fixés de manière précise selon la distance de vol et selon l'importance du retard imposé. Sans parler des frais d'hôtel ou de repas et de téléphone (cf. Regula Detin-Ott in NZZ, 11.11.97).

En droit public ou en droit pénal

Le dédommagement ne règle pas la question et le droit civil est, en l'occurrence, dénaturé. Il a pour but de réparer autant que faire se peut le tort subi par le lésé à la suite de la rupture volontaire ou involontaire d'un engagement contractuel. Mais si la rupture est répétée, organisée à des fins de profit commercial, on sort du domaine civil pour entrer dans le domaine pénal. Une plainte de cette nature ne serait pas dépourvue de justification. Mais l'Union européenne, en cadrant les dédommagements, couvre de son manteau officiel une pratique en fait délictueuse. Alors que les autorités qui octroient la concession devraient être garantes de son application en loyauté et en bonne foi, elles acceptent des tromperies préméditées. Les Parlements en tant qu'autorité de surveillance n'ont jamais réagi.

Un rapport de force

Comme toujours lorsque le droit n'est pas respecté s'installent des rapports de puissance ou de complaisance. Tout en prétendant défendre les intérêts des compagnies dites nationales, les autorités politiques exécutives ne sont pas insensibles aux avantages en nature, libres parcours en première

classe, qui leur sont octroyés. Les journalistes qui pourraient s'intéresser à ce dossier bénéficient de rabais non négligeables. De leur côté les compagnies tiennent compte du poids de leur client : agence de tout premier ordre, client connu comme membre de la *nomenklatura*, passager au bénéfice d'une carte de fidélité s'il parcourt 10 ou 15 ou 20 milles kilomètres-vol par an et jouit de ce fait d'une priorité de réservation.

Ces tolérances ou ces complaisances se développent inévitablement lorsque la bonne foi du droit contractuel n'est plus respectée. Comment ne pas voir qu'elles dégagent de nouveaux privilèges de classe? Le phénomène est malsain. ag

Oubliés...

À LA FIN DES années 60, le problème de la concentration dans la presse suisse a commencé à agiter les parlementaires. Le « konzern » le plus visé était Ringier. Le 12 juillet 1968, le Département fédéral de l'économie publique a donné mandat à la Commission des cartels d'entreprendre une enquête générale sur le mouvement de concentration dans la presse. Terminée le 31 octobre 1969, le rapport a été publié, en allemand. On s'est aperçu que les entreprises visées étaient toutes alémaniques. Le « konzern » Lousonna, d'où provient Edipresse, avait été omis. Un complément d'enquête a été effectué et la version française du rapport contient un chapitre sur Lousonna SA à Lausanne, dont la part du marché est de 25,3 %.

À noter que des quatre entreprises alémaniques Ringier, Jean Frey, Tages-Anzeiger et Nationalzeitung, la deuxième a été absorbée depuis lors par le Groupe Nationalzeitung devenu Basler-Zeitung. cfp

Publications de la Commission suisse des cartels, 1969, cahiers 3 et 4.

Pour les cinquante ans de Claudine

Un anniversaire. Et l'occasion de se retourner sur le chemin parcouru des pionnières solidaires.

JUBILATE! 1998 EST arrivé. Après cinquante ans sur la terre, nos corps ont encore de l'esprit. Contemporaines d'un jour, contemporaines toujours, nos anniversaires vont s'échelonner, nos fêtes se succéder. Perles de choix alignées sur un fil d'or, nous faisons un somptueux collier, regardez! Ce soir, nous sommes seize à entourer Claudine, seize femmes mûres, seize filles de leur mère, ni programmées, ni peut-être désirées, seize bébés nés de l'amour ou du hasard dans l'après-guerre d'un pays épargné, seize miracles vivants.

Féministes toujours

Nos maris, nos compagnons, nos études et nos différents métiers nous avaient séparées. Le moment est venu de se retrouver, sereines, généreuses. Seules à seules, entre nous, sans autre masque que notre fond de teint « pour peaux mûres », confiantes et confidentes, délivrées des astreintes de la séduction obligatoire. Féministes d'un jour, féministes toujours. Vous n'avez pas oublié le dogme et ses prêtresses, les Simone, Betty, Kate et Gisèle que nous admirions tant, que nous lisions et dévorions à la barbe de nos malheureuses aïeules en esclavage. Ni les subtils proverbes : « Une femme sans homme », affirmait mon préféré, « est comme un poisson sans vélo... »

C'est que nous partions de loin, de bien plus loin qu'on ne l'imagine. Prenons l'école. Passons sur le sexisme de nos manuels. Au jardin d'enfants, au début du primaire, les classes étaient mixtes et les maîtresses nombreuses. Mais dès la troisième année et les choses sérieuses, les maîtres dominaient. Le prototype courant avait le cheveu gris fer, des manchettes en « gurit » et des préjugés tenaces. D'après lui, les filles étaient bavardes, dissipées et génétiquement nulles en maths puisqu'incapables d'abstraction. Les exceptions, évidemment laides, restaient vierges, devenaient infirmières ou institutrices. Si, par extraordinaire, elles trouvaient chaussure à leur pied, elles étaient condamnées à porter la culotte. Horrible perspective, vous en conviendrez, nous qui n'avions droit au pantalon qu'à partir

de dix degrés sous zéro. En somme, l'instruction obligatoire ne servait qu'à nous occuper sainement avant le mariage. Il nous fallait savoir lire, écrire et compter pour mieux remonter le taux de natalité...

Apprendre la solidarité

Certaines, ici, se connaissent depuis l'âge de six ans. Josiane et Martine habitaient sur le même palier. Liliane, Anne-Marie et moi-même sautions dans les mêmes marelles du même préau, Thérèse et Denise étaient déjà inséparables. Mais c'est au niveau du gymnase que nous nous sommes liées avec nos trois égéries du Collège des jeunes filles. Rescapées laïques de l'éducation séparée, ces dernières étaient rares et très chères. Elles croulaient sous les amoureux. Nous admirions leur calme intransigeance, leur attachement clanique, cette façon qu'elles avaient de se déplacer en groupe, l'assurance collective qu'elles opposaient à la maladresse individuelle des garçons. Féministes avant l'heure, elles formaient une sorte de confrérie idéale dont nous nous sentions indignes. Leur niveau social plus élevé ajoutait à notre sentiment d'exclusion. Paradoxalement, c'est par elles que nous apprîmes la solidarité. Tôt révoltées contre le conformisme patriarcal de leur milieu, souvent étudiantes, souvent radicales, elles ont donné le la de la libération mais n'ont pas tenu la partition jusqu'au bout. Casées les premières, elles ont arrêté de travailler et sont rentrées sagement à la maison pour y élever leurs enfants.

Les autres, les plus lentes, les tièdes que les révolutions vomissent, se sont vite échauffées au frottement des inégalités professionnelles. Aujourd'hui militantes dévouées de la parité, des quotas, célibattantes, épouses et mères au four et au moulin, elles nous font honneur et nous défendent sans en exclure aucune de leur combat. Et Dieu sait qu'elles ont encore de belles batailles devant elles.

Claudine, j'ai vérifié : nous étions toutes là le jour de tes vingt ans. Le local loué pour l'occasion résonnait du dernier « song » des Beatles. Nos copains fumaient en tanguant sur des lu-

mières odorantes. Nous buvions beaucoup mais nous nous touchions peu. Danser seule préservait du ridicule et de l'interdit. De l'interdit sexuel, en l'occurrence. Sa transgression procurait des plaisirs qu'il est actuellement très médiatique de regretter. Même si nous les partageons de bon cœur, je vous rappelle que, la plupart du temps, c'est nous seules qui en assumions les conséquences. Dans notre petite ville, les médecins de famille, les parents étaient contre la pilule. Les pharmacies avaient leur Enfer de caoutchouc dans lequel peu de jeunes hommes se sentaient à l'aise. Précocement enceintes, les mariées n'avaient pas la cote. Nos amies avortées étaient étiquetées « salopes », humiliées dans les hôpitaux, psychiatisées, marquées à vie. Méfiez-vous, Mesdames, de ces soixante-huitards repentis, de ces philosophes qui platonisent hors contexte, de ces sociologues qui pincent la lyre en chantant les joies ineffables des tâches ménagères. Au retour, le bâton sera pour nos filles et nos petites-filles.

« Rêves d'harmonie entre deux insomnies »

C'est après tes vingt ans, Claudine, que nous nous sommes dispersées sans nous abandonner vraiment. Nous avons correspondu, échangé des vœux, des faire-part de naissance. Puis de deuil. Vous avez perdu une sœur, un frère, un père. Vos enfants ont bien ou mal grandi, étudié chez vous ou squaté, milité écolo ou touché à la drogue, vos maris vous ont aimées ou trompées, vos compagnons vous ont suivies ou se sont fait la malle... Vous avez souffert et vous souffrirez encore. Mais vous survivrez car vous êtes indestructibles, plus fortes et plus résistantes que jamais. Vous délaisserez les maisons vides, vous en remplirez de nouvelles. De retournements en rétablissements, la vie des femmes est une perpétuelle recherche d'équilibre. Un rêve d'harmonie entre deux insomnies.

Je vous aimais bien, les copines. Nos cinquante ans franchis, je vous l'annonce officiellement : je vous aime tout court. Je lève mon verre à notre avenir radieux.

Anne Rivier